

RÈGLEMENTS ET MODALITÉS

Loterie PROCURE — Tirage d'un voyage de golf en République dominicaine

Tous les profits de cette activité sont versés à l'organisme PROCURE (PROCURE ALLIANCE).

Licence RACJ : L-03834

BILLETS DE TIRAGE

PROCURE émet un maximum de 10 000 billets de tirage, numérotés de 00001 à 10 000, permettant de participer au tirage d'un voyage de golf pour quatre personnes à Punta Cana en République dominicaine, du 4 au 11 décembre 2026 d'une valeur de 18 660 \$ (taxes provinciales et fédérales incluses).

Les billets de tirage, au coût de 100 \$ chacun, seront mis en vente du 27 avril au 28 septembre 2026 à 12 h (HNE) inclusivement via un formulaire d'achat sur la boutique en ligne Shopify de l'organisme PROCURE (boutique.procure.ca).

Un nombre illimité de billets peut être acheté par une même personne, jusqu'à concurrence du nombre total de billets disponibles pour le tirage.

La participation au tirage est réservée à toute personne physique résidant au Québec et âgée de 18 ans et plus. Les employés de l'organisme PROCURE, les membres de son conseil d'administration, les employés de l'entreprise Voyages Gendron, Gendrongolf et des autres partenaires affiliés au tirage, ainsi que les personnes résidant à la même adresse ne sont pas admissibles au tirage.

Aucun achat de billet ne peut être annulé ni remboursé et ne donne droit à aucun reçu officiel de don pour fins d'impôt.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement du billet de tirage au coût de 100 \$ devra être réglé en intégralité par carte de crédit via la boutique en ligne Shopify de l'organisme PROCURE (boutique.procure.ca).

DESCRIPTION DU PRIX

Description du Prix : Voyage pour quatre personnes à Punta Cana en République dominicaine

Dates du voyage : 4 au 11 décembre 2026

Valeur totale du Prix : 18 660,00 \$ CAD

PROCURE

110-1320, boul. Graham · Mont-Royal, Québec · H3P 3C8
514 341-3000 · 1 855 899-2873 · procure.ca · info@procure.ca
No d'enregistrement. : 86394 4955 RR0001

Le Prix inclut :

- Vol aller-retour au départ de Montréal vers Punta Cana avec Air Canada
- 7 nuits d'hébergement en formule tout compris au **au Iberostar Waves Punta Cana 4★** en chambre Premium vue tropicale
- 2 rondes de golf avec voiturette au Iberostar Bavaro Golf Club, collations et breuvages inclus sur le parcours
- 1 ronde de golf avec voiturette, caddie et transport aller-retour au Punta Espada Golf Club
- 1 ronde de golf avec voiturette et transport aller-retour au Corales Golf Club
- 1 ronde de golf avec voiturette et transport aller-retour à La Cana Golf Club
- Réservation des temps de départ à l'avance
- Frais de bagages pour le 1er bagage enregistré
- Transferts aéroportuaires
- Protection offerte par le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
- Taxes

Le Prix n'inclut pas :

- Caddies obligatoires au Corales Golf Club et à La Cana | 25 \$ US / pers. + pourboires
- Pourboires pour le caddie au Punta Espada Golf Club
- Frais de bagages pour le 2e bagage enregistré avec Air Canada (sac de golf) | environ 130 \$ CA aller-retour

TIRAGE DU PRIX

Le tirage aura lieu le jeudi 1er octobre 2026 à 12 h (HNE) au bureau de PROCURE (PROCURE, 1320, boul. Graham, Mont-Royal, Québec, H3P 3C8) devant un minimum de trois témoins.

Le gagnant ou la gagnante sera contacté(e) par téléphone ou par courriel par l'organisme PROCURE dans les 2 jours ouvrables suivant le tirage.

Toute participation implique la diffusion du nom de la personne gagnante.

RÉCLAMATION DU PRIX

La personne gagnante sera mise en contact avec un représentant de Voyage Gendron pour réclamer son Prix. La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués par la personne gagnante directement auprès de l'entreprise Voyages Gendron. La personne gagnante et ses invités doivent consentir à recevoir les communications de Voyages Gendron.

CONDITIONS DU PRIX

- La personne gagnante pourra transférer le Prix tel qu'il est décrit aux présents règlements à une autre personne de son choix âgée de 18 ans et plus.
- Dans le cas où la personne gagnante refuse le Prix, ce dernier ne peut pas être converti en argent comptant et sera considéré comme annulé. Si une portion du Prix n'est pas utilisée, en tout ou en partie, aucune compensation monétaire ne sera remise.
- La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués auprès de l'entreprise Voyages Gendron par la personne gagnante, uniquement et sans exception.
- Le Prix ne peut en aucun cas être utilisé après sa date d'expiration, soit le 4 décembre 2026.
- Tous frais et toutes dépenses autres que ceux mentionnés ci-dessus seront à la charge de la personne gagnante et de ses invités, notamment, sans limitation, le transport entre le lieu de résidence et l'aéroport, les activités à destination non incluses, les repas et les breuvages non compris, les frais de déplacement, les appels téléphoniques, les frais d'itinérance de téléphonie et de données mobiles, les dépenses de nature personnelle et les pourboires.
- La personne gagnante et ses invités doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence pour se prévaloir du Prix.
- La personne gagnante et ses invités doivent voyager selon un itinéraire identique, aux mêmes dates, dans un même vol, à partir du même aéroport d'origine et vers la même destination visée.
- La catégorie de chambre ne peut pas être modifiée sous aucune condition.
- Cette offre ne peut pas être prolongée. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra pas être reporté.
- En cas d'annulation du voyage par Voyages Gendron ou l'un de ses partenaires, Voyages Gendron proposera un voyage de la même valeur ou une autre date de départ.
- Le Prix concerne spécifiquement le voyage mentionné et ne peut pas être échangé contre un voyage à une autre destination ou à une autre date.
- PROCURE et Voyages Gendron se dégagent de toutes responsabilités relatives aux passeports de la personne gagnante et de ses invités. Il est de la seule responsabilité de la personne gagnante et de ses invités de s'assurer que leurs passeports sont valides pour la durée du séjour et de ne pas les égarer.

Passeport canadien régulier : Pour les voyageurs au départ du Canada : votre passeport doit être valide pour toute la durée de votre séjour en République dominicaine. Cette

mesure spéciale est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026. (La règle générale de validité de 6 mois ne s'applique donc pas aux voyageurs canadiens en voyage touristique.)

- Il est de la responsabilité de la personne gagnante et de ses invités de connaître les conditions d'entrée, de transit et de sortie de la destination visitée et d'obtenir les documents de voyage nécessaires pour les entrées, le transit et les sorties de la destination concernée incluant, sans limitation, tout visa de voyage pouvant être requis par le pays de destination et tout passeport vaccinal si celui-ci devient obligatoire pour se prévaloir de toutes les prestations incluses au Prix, et de s'assurer de leur validité pendant toute la durée du voyage. Sans limiter la généralité des autres dispositions des présents règlements, aucune compensation monétaire ne sera remise dans le cas où le voyage est empêché en raison d'un défaut de la personne gagnante et/ou de ses invités de se conformer aux formalités applicables au Canada ou dans le pays de destination au moment du voyage.
- La personne gagnante et ses invités sont seuls responsables de souscrire à leurs frais à une assurance personnelle, une assurance médicale et une assurance voyage avant leur départ, incluant, sans limitation, la couverture des soins médicaux à destination.
- Sauf tel qu'indiqué aux présents règlements, PROCURE et Voyages Gendron n'offrent aucune garantie explicite ou implicite, de nature légale ou autre, relativement au Prix. Conformément aux conditions énoncées et sans limiter leur portée, PROCURE et Voyages Gendron ne sont pas responsables dans l'éventualité où l'utilisation du Prix serait impossible en raison d'un cas de force majeure, notamment, sans limitation, une pandémie.
- PROCURE et Voyages Gendron ne sont pas responsables de tout événement qui pourrait empêcher ou retarder le voyage et/ou avoir un effet sur les réservations d'hébergement ou toutes activités réservées par la personne gagnante et ses invités à destination.
- La personne gagnante et ses invités renoncent à tout recours si les services offerts ne sont pas entièrement satisfaisants.
- Pour prendre possession du Prix, la personne gagnante devra répondre à la condition suivante : en acceptant son Prix, la personne gagnante permet à l'organisme PROCURE et à ses partenaires d'utiliser à des fins publicitaires son nom, sa photo, son image, sa voix et toute autre déclaration qu'elle aurait faite en lien avec ce tirage, et ce, sans rémunération ou compensation.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En acceptant un prix, chaque gagnant et chaque invité de celui-ci, le cas échéant, dégage les Bénéficiaires de toute responsabilité, de toute obligation, de toute réclamation, action, dommage,

demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, amende, frais juridiques, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou liée à l'acceptation et/ou à l'utilisation du prix, incluant, sans s'y limiter, toute blessure, maladie, mort ou dommage aux biens ou perte de biens. Chaque gagnant et chaque invité de celui-ci, le cas échéant, reconnaît qu'à compter de la remise du prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de services et de produits composant le prix, dans les limites du droit applicable.